

# Bar à 42 cm. La bonne mesure

Si la taille minimum de capture du bar est passée de 36 à 42 cm, encore faut-il s'entendre sur ce que l'on mesure.

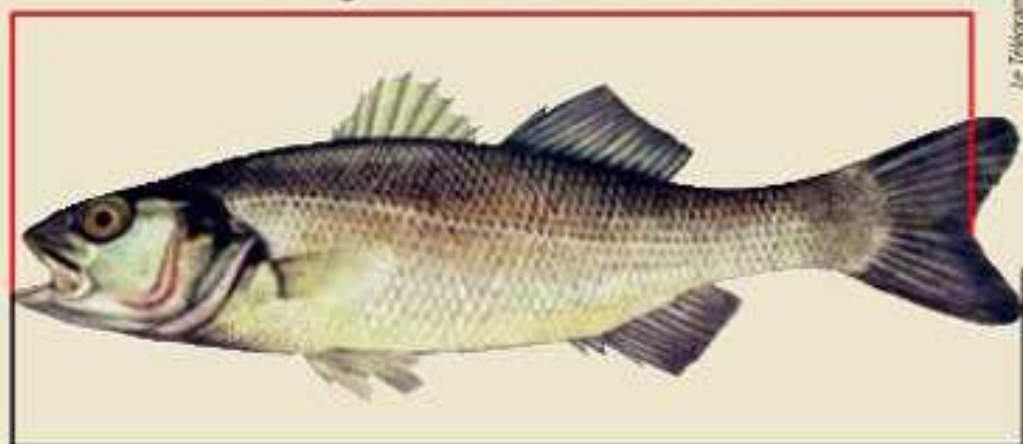
André Dechêne, président du Collectif bar européen qui milite pour la protection du bar depuis 2001, rapporte les termes du dernier texte officiel : « Toutes les espèces, sauf les istiophoridés, sont mesurées en longueur fourche, c'est-à-dire la distance en projection verticale entre l'extrémité de la mâchoire supérieure et l'extrémité du rayon caudal le plus court ».

« Est-ce la nouvelle règle de mesure ou s'agit-il d'une erreur

## > Nouvel arrêté : principe de mesure des poissons

Exemple du bar commun en Atlantique

Longueur à la fourche : 42 cm



Longueur totale (longueur réelle ≈ 44/45 cm)

du rédacteur ? », se demande le spécialiste qui attend une réponse de l'administration.

### Plutôt 44-45 cm hors tout

Selon le dernier texte en vigueur, le bar ne se mesure donc plus jusqu'à l'extrémité de la nageoire caudale, comme c'était spécifié dans un texte de 2006. Si le dernier texte publié est exact, le bar doit se mesurer de la bouche au creux de la nageoire caudale. Ce détail de mesure a son impor-

tance puisque ce n'est plus un poisson d'au moins 42 cm hors tout que les plaisanciers sont dorénavant en droit de pêcher, mais un spécimen de plutôt 44 à 45 cm. « Ce mode de mesure me convient parfaitement en tant que défenseur de la ressource et de la pratique mais il faut impérativement bien l'expliquer afin d'éviter toute ambiguïté lors des contrôles ».

Une autre réaction, après notre dossier paru hier sur l'évolution

de la taille minimum de capture du bar pour les pêcheurs amateurs, concerne la dernière compétition Labrax organisée en rade de Brest.

### La « no kill » épinglée

Cette épreuve, organisée il y a trois semaines en rade de Brest et qui consiste à mesurer les bars pêchés avant de les relâcher, n'a pas échappé aux critiques de certains pêcheurs-plaisanciers. Un certain nombre de bars morts a été retrouvé par des habitués de la rade qui n'ont pas hésité à pointer du doigt les « pêcheurs no kill ». Pendant les deux jours de compétition (40 embarcations et 20 kayaks), 460 bars auraient été capturés puis relâchés. Malheureusement, comme c'est le cas lors de toutes les compétitions Labrax, certains bars n'ont pas supporté d'être sortis de l'eau et débarrassés de l'hameçon qui peut, à certaines occasions, les blesser profondément. La preuve qu'en la matière, aucun pêcheur de bar n'est à l'abri de tout reproche.

Stéphane Jézéquel